

MON ESPACE SANTÉ (MES)

Un service national

MON ESPACE SANTÉ

UN SERVICE NUMÉRIQUE DE CONFIANCE

Mon espace santé est un service numérique de confiance, qui permet aux usagers d'avoir à portée de main leurs documents et les informations utiles pour leur santé.

C'est un service qui garantit à ses usagers la protection de leurs données de santé et la préservation du secret médical.

Les données sont hébergées en France, sous la protection de l'Etat et de l'Assurance maladie.

La loi OTSS de juillet 2019 prévoit la création de Mon Espace Santé par défaut, sauf opposition de la personne, c'est l'opt-out (L'Opt-Out est un process de création de masse automatique des profils, sauf opposition).

Ce qu'il faut retenir :

LES FONCTIONNALITES DE MES

- **Le Dossier Médical**

C'est la version améliorée du DMP avec de nouvelles notions telles le profil médical. Ce profil contient 12 catégories nécessaires à une meilleure prise en charge de l'utilisateur.

- **La Messagerie Citoyenne**

L'utilisateur peut échanger en toute sécurité et de manière confidentielle avec les professionnels de santé dans le cadre de son parcours de soin.

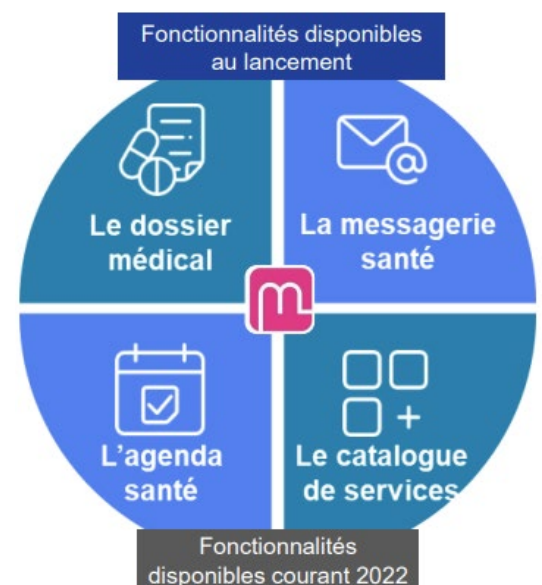
Attention : L'échange avec l'utilisateur est initié par le professionnel de santé. C'est également le professionnel qui clos l'échange.

- **L'Agenda santé**

L'agenda santé prévu courant 2022, a pour fonction de regrouper les rendez-vous médicaux et les alertes de dépistage et de vaccination de l'utilisateur.

- **Le catalogue de services et d'applications**

Le catalogue, disponible courant 2022, doit permettre aux usagers l'accès à des applications de santé labellisées par l'Etat via un « store » santé (portails patients, applications et objets connectés référencés).



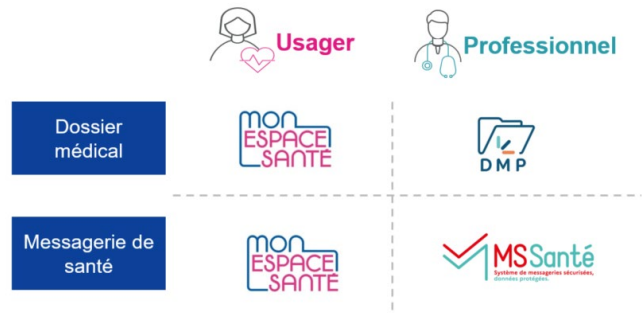
COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Tout le monde, quel que soit son régime d'assurance maladie peut bénéficier gratuitement de ce service : les salariés, les travailleurs indépendants, les étudiants, les agriculteurs, etc.

Pour activer son espace personnel, il faut se rendre sur le site www.monespacesante.fr.

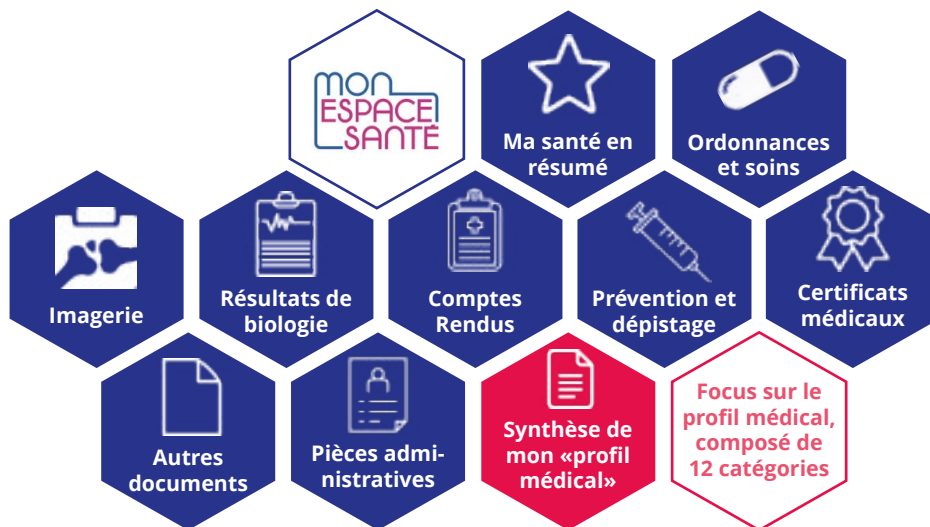
COMMENT ACCÉDER A MES ?

- Le patient y accède par internet depuis le site www.monespacesante.fr. Il peut également utiliser l'application mobile disponible depuis les stores.
- Les professionnels de santé peuvent échanger avec leurs patients via leurs logiciels métiers DMP-Compatibles et intégrant une Messagerie Sécurisée de Santé.
- Les professionnels de santé peuvent également y accéder en situation d'urgence (un accès SAMU-Centre 15 pour le médecin régulateur et le mode «bris de glace» si le patient a autorisé ce mode).



QUI PEUT ACCÉDER A MES ?

- Le patient.
- Les professionnels de santé autorisés par le patient (médecin, infirmier-ière...).
- Le personnel soignant d'un établissement appartenant à l'équipe de soin du patient.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT

02 50 53 70 00

mon
ESPACE
SANTÉ

nes
normand'e.santé

Site de Caen - Siège

Bâtiment Comète - 7 longue vue des astronomes - 14111 LOUVIGNY

Site de Rouen

1231 rue de la sente aux bœufs - 76160 ST MARTIN DU VIVIER

02 50 53 70 00 | contact@normand-esante.fr | www.normand-esante.fr

Normand'e-santé (NeS)

AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Normandie

Édition : Juin 2022